



AU
FIL
DE
L'ORGE

ENSEMBLE POUR PRÉSERVER LA VALLÉE

Le territoire de la Charmoise
change de visage

n° 104

MARS 2017



SYNDICAT DE L'ORGE



François Cholley,
 Président du Syndicat de l'Orge
 Maire de Villemoisson-sur-Orge
 Vice-président de Cœur d'Essonne
 Agglomération

Des chantiers d'envergure !

J'ai choisi pour ce numéro de revenir sur le vaste **programme d'assainissement du territoire de la Charmoise** mené avec succès par nos équipes. La Charmoise est constituée de plusieurs hameaux distants les uns des autres dont les habitants ne disposaient que d'un système d'assainissement individuel. Après concertation avec leur mairie, ils ont souhaité passer à l'assainissement collectif local. C'est ainsi que le Syndicat a créé des réseaux de collecte d'eaux usées et a mis en service trois stations d'épuration à filtres plantés de roseaux. Un système de dépollution efficace et peu coûteux qui permet d'épurer les eaux par filtration et de réduire l'impact des rejets d'eaux usées sur le milieu naturel.

Autres chantiers de longue haleine pour notre Syndicat au sommaire de ce numéro, celui de la **préservation de la biodiversité sur notre territoire** avec un rappel à la réglementation qui interdit depuis le 1^{er} janvier de cette année l'usage des pesticides et un éclairage sur le travail des équipes qui œuvrent au quotidien pour entretenir et protéger notre si belle vallée.

Ce début d'année marque aussi le démarrage d'un autre grand challenge, celui de la **rationalisation du nombre de syndicats sur l'Orge** pour plus d'efficacité (notamment dans la lutte contre les inondations) et davantage de solidarité financière amont-aval que certains appellent de leurs vœux. Nous sommes prêts et à l'écoute car avec ce rassemblement des forces, tout le monde serait gagnant !

Côté finances, comme en 2016, notre Syndicat s'attachera à rester particulièrement vigilant en matière de programmation et de dépenses afin d'être au plus proche de nos capacités d'investissement dans l'objectif de rendre le meilleur service à l'utilisateur avec un coût toujours maîtrisé. Une très légère augmentation de 2% a été décidée en Comité syndical... après quatre années sans augmentation. Enfin, j'ai signé "l'engagement sur le changement climatique" issu du rapport de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur la stratégie d'adaptation au changement climatique du Bassin Seine Normandie.

Bonne lecture !



SYNDICAT DE L'ORGE



Sommaire



P03

En amont, en aval
La vie de l'Orge
 Panorama de nos actions





P05

Dans notre élément
 Le territoire de la Charmoise change de visage



P08

Dialogues durables
 Ma commune sans pesticide !



ÉchoSystèmes
 Agir ensemble pour le Coteau des Vignes



P10

Seconde nature
 Chaque jour, ils prennent soin de la vallée



P12

Découverte
 Qu'est-ce qu'un PAPI ?



Villemoisson-sur-Orge

Le clapet des archives a disparu

Le Syndicat de l'Orge s'est engagé pour l'atteinte du bon état écologique de l'Orge en 2027 et la lutte contre les inondations. Ces engagements passent par des actions visant à restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau, à lutter contre les pollutions, à valoriser la biodiversité et rétablir les continuités écologiques.

La suppression de l'ouvrage dit « clapet des archives » près des jardins familiaux agira sur la capacité du lit à contenir les crues. Les travaux de restauration de la rivière permettent de diversifier les écoulements, garantir la continuité piscicole ainsi que le transport de sédiments.

Ces travaux impliquent :

- le démantèlement du clapet,
- une phase de terrassement,
- le remplacement de la végétation présente par des espèces plus adaptées aux berges,
- la suppression des plantes invasives.

Le Syndicat célèbre 2017



François Cholley a présenté ses vœux le 26 janvier 2017 en compagnie de son équipe

Brétigny-sur-Orge

La vallée compte ses visiteurs !

Des éco-compteurs ont été installés par le Syndicat afin d'évaluer la fréquentation sur le site du bassin du Carouge depuis décembre dernier. Ces données guideront le Syndicat dans ses choix d'aménagement et de préservation des espaces naturels. Les premiers résultats indiquent que **42 831 personnes** ont fréquenté le bassin sur les trois derniers mois soit en moyenne **504/jour** !

Le dimanche reste le jour de plus haute fréquentation sur ce site (1643 personnes le 19 février). Des enquêtes de satisfaction permettront aussi de connaître les attentes des usagers.



Saint-Germain-lès-Arpajon

Une nouvelle passerelle accessible à tous



Un mois de travaux aura suffi pour installer cette nouvelle passerelle, de 24 m de long et 2,5 m de large, accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle relie la promenade de l'Orge et les jardins familiaux au parc de la mairie en rive gauche de l'Orge. Pour répondre aux attentes de la commune, des dispositifs anti-deux roues motorisés ont été intégrés au projet afin de concilier tous les usages.

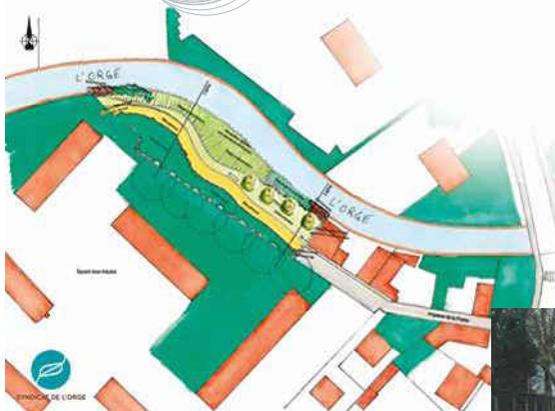
Coût des travaux

146 000 € HT



En amont, en aval

La vie de l'Orge



Coût des travaux
153 000 € HT



Morsang-sur-Orge



Berge ou promenade, la nature gagne du terrain

Le secteur est au cœur d'une zone fortement urbanisée entre le Parc du Séminaire et l'espace naturel Duparchy. La rivière est artificialisée par un lit bétonné et la promenade de l'Orge est interrompue entre les deux sites. Cette opération poursuit les objectifs de renaturation et de continuité écologique et ne concerne que la berge d'une seule rive de l'Orge.

La zone de renaturation concerne un linéaire de 98 m, situé entre la résidence Efidis et des habitations privées. Le lit de la rivière est composé d'une dalle de béton remontant de près de 1 m sur la partie basse de la berge. Celle-ci est constituée de mur de clôture d'une hauteur d'1,5 m à 2 m et des fondations des murs des habitations riveraines.

Les travaux de renaturation de la berge vont consister en :

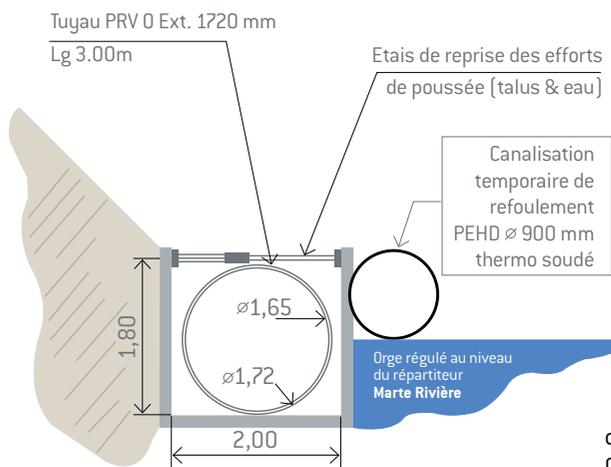
- la démolition des clôtures et fondations béton,
- la découpe du dalot en pied de berge,
- le retalutage de la berge en pente douce (augmentation de la largeur de l'Orge),
- la végétalisation de la berge par des techniques de génie végétal (enrochements, tapis de branches à rejets, plantation d'hélophytes). La pente de la berge seraensemencée d'un mélange spécifique aux milieux humides.

Avec la création d'un tronçon de promenade d'une centaine de mètres, le projet permettra aux habitants de se réapproprier l'espace de la rivière et de valoriser le paysage et les activités récréatives aux abords de la rivière. La fin des travaux est prévue pour l'arrivée du printemps !

Viry-Chatillon – Savigny-sur-Orge

Les travaux de réhabilitation du CID continuent

Coupe Point d'insertion des coques



Dans le cadre de la poursuite des travaux de réhabilitation de ses collecteurs, le Syndicat de l'Orge intervient actuellement sur le CID dans le secteur « Cantoni » à Savigny-sur-Orge. Cette portion de collecteur cadre d'1,80 m x 2 m (voir schéma) fait office de berge en rive gauche de l'Orge. Les études préalables d'auscultation ont conclu à une forte dégradation des bétons et des aciers exigeant de mener des travaux de réhabilitation pour pérenniser l'ouvrage. C'est ainsi qu'un marché de travaux a été lancé afin de tuber ce cadre par mise en place de coques circulaires en PRV (Polyester Renforcé Verre) d'un diamètre de 1 680 mm avec comblement du vide annulaire.

La mise à sec de cet ouvrage est indispensable pour la réalisation de ces travaux, si bien qu'une unité de pompage des effluents a été installée. Elle est dimensionnée pour évacuer 5 m³/s avec mise en place d'une canalisation de refoulement dans le lit de l'Orge. Ces travaux, qui s'étendent sur 550 m, ont débuté le 15 janvier 2017 pour une durée de 7 mois.



Canalisation de refoulement temporaire dans le lit de l'Orge



Coût des travaux
3 200 000 € HT

Unité de pompage des effluents





Dans notre élément

Le territoire de la Charmoise change de visage

.....

En reprenant la compétence assainissement sur les communes du territoire de la Charmoise, le Syndicat de l'Orge s'est engagé à créer de nombreux réseaux d'assainissement collectif associés à de nouvelles stations d'épuration. Des travaux d'envergure qui mobilisent les équipes du Syndicat depuis 2012, comme nous l'explique Pascale Reinier, directrice adjointe assainissement.





Dans notre élément

Le territoire de la Charmoise⁽¹⁾ concerne 4 communes à l'amont : Courson-Monteloup, Bruyères-le-Châtel, Janvry et Fontenay-lès-Briis dont les habitations ne disposaient que d'un assainissement individuel pas toujours efficace. Depuis 10 ans, chacune d'entre elles avait un projet de création de réseaux d'assainissement collectif mais aucune ne parvenait à le mener à bien du fait de l'absence de collaborateurs spécialisés en assainissement dans leurs services ou par manque d'informations concernant les rouages des financeurs. « Ces communes ont sollicité le Syndicat de l'Orge afin qu'il prenne en charge leur compétence assainissement, explique Pascale Reinier, directrice adjointe assainissement. Il s'agissait alors pour nous de créer les réseaux ainsi que les stations d'épuration associées au sein de plusieurs hameaux isolés. Nous avons mis en œuvre un programme pour répondre aux attentes de ces communes. »

Un travail clé en main !

Les travaux ont commencé par Janvry en 2012 pour le hameau de Mulleron. « Nous avons créé une station à filtres plantés de roseaux et raccordé 90 usagers sur celle-ci. En 2014, nous avons poursuivi avec le hameau de la Brosse, toujours à Janvry, en construisant une seconde station d'épuration de technique similaire. 36 usagers étaient impactés. » La station de la Charmoise, sur Courson-Monteloup et Fontenay-lès-Briis, a été le 3^e projet mené par les équipes du Syndicat entre 2015 et 2016. Répartis en deux tranches, les travaux se sont élevés à 3 millions d'euros pour la partie réseaux. « La station de la Charmoise concerne 175 branchements. À ce jour, la mise en service est en cours : un tiers des foyers sont raccordés. » La station du hameau d'Arpenty, sur Bruyères-le-Châtel et Fontenay-lès-Briis, (56 branchements) est le dernier projet en date. Le début des raccordements est prévu en mai 2017.

Regard de visite
et branchement



« À chaque fois, nous créons un réseau d'eaux usées dans la rue puis nous installons une boîte de branchement pour chaque habitant. La construction de la station d'épuration a lieu en parallèle. On alimente celle-ci en eaux usées et on raccorde chaque usager dans son habitation. Au préalable, nous avons bien sûr effectué des visites pour observer comment étaient réalisés les branchements sur leur fosse. »

Le Syndicat de l'Orge ne limite pas son intervention aux travaux. Il propose également un accompagnement à chaque usager.

Chaque habitant peut en effet obtenir une subvention allant jusqu'à 3 500 € pour ses travaux de raccordement privatifs. « Nous signons une convention avec les usagers et nous nous occupons du dossier pour eux. Nous percevons la subvention. Ils ne payent ainsi que le reste à charge, qui varie selon la complexité de l'installation. Parfois, il n'y a même rien à régler. Nous signons des conventions dans 90% des cas. Les usagers qui refusent ont 2 ans pour se raccorder au réseau collectif par leurs propres moyens. »



Création d'un poste de refoulement eaux usées



Thierry Degivry
Vice-Président du Syndicat de l'Orge
1^{er} Adjoint Finances, Urbanisme et Grands projets (Fontenay-lès-Briis)

« Une fois de plus, le Syndicat de l'Orge s'est illustré positivement sur le secteur de la Charmoise. Les personnels et sous-traitants ont réalisé les travaux d'assainissement ainsi que la station d'épuration de la Charmoise. Celle d'Arpenty est en cours, dans des délais raisonnables. Le dialogue a été entretenu régulièrement aussi avec les habitants et les communes concernées (Fontenay-lès-Briis, Courson-Monteloup, Bruyères-le-Châtel). J'adresse un remerciement particulier à l'équipe Etudes et Travaux du Syndicat de l'Orge ainsi qu'à Jean-Pierre Long, adjoint au Maire de Fontenay-lès-Briis, pour cette collaboration active et efficace durant ces mois de travaux. »



[1] La Charmoise est un cours d'eau qui traverse ces 4 communes.

Le territoire de la Charmoise

Des élus et des usagers satisfaits

Les élus de la Charmoise, ainsi que de nombreux habitants, expriment régulièrement leur satisfaction quant au travail mené par le Syndicat.

« Nous avons un excellent relationnel avec ces élus qui sont toujours disponibles. À l'occasion de ses derniers vœux, le maire de Fontenay-lès-Briis a même insisté sur le goût du travail bien fait du Syndicat et sa recherche permanente de satisfaction de l'abonné. Il faut dire qu'en 5 ans, nous avons réalisé tous les projets prévus ! Les relations avec les usagers sont moins linéaires. Ceux dont le reste à charge est faible ou nul sont forcément plus contents que les autres ! Même si les travaux sont forcément perturbants, c'est une plus-value pour leur habitation et un bénéfice pour leur confort au quotidien ».

Le prochain défi des équipes de Pascale Reinier sera la station de Fontenay-lès-Briis. Construite il y a 40 ans, sa réhabilitation s'impose. Un an d'études préalables a été nécessaire. « Les travaux débiteront en avril. La technique par boues activées a été privilégiée et modernisée et le traitement du phosphore ajouté. La continuité du service devant être maintenue, des solutions ont été trouvées pour assurer la transition. »

Pour tous ces travaux, le Syndicat missionne des entreprises et se charge de la maîtrise d'œuvre. Études préalables, rédaction des cahiers des charges, analyse des enquêtes de conformité réalisées, suivi et réception des travaux... les missions du Syndicat sont plurielles. « L'équipe se compose d'un responsable maîtrise d'œuvre qui distribue et coordonne les travaux, de deux agents au bureau d'étude maîtrise d'œuvre réseaux qui suivent les chantiers et de deux autres agents en charge du suivi des stations d'épuration. Chacun est spécialiste dans son domaine. Nous avons la chance d'avoir une excellente coordination d'équipe. C'est bien utile sur des chantiers comme ceux que nous pilotons ! »



Pascale Reinier,
Directrice adjointe
assainissement

5 PROJETS D'ENVERGURE SUR LE TERRITOIRE DE LA CHARMOISE

Hameau de Mulleron (Janvry)

- 2 250 m de réseaux et 2 postes de relevage pour 1 400 000 € HT
- Station d'épuration par filtres plantés de roseaux de 240 équivalents habitants pour 160 000 € HT

Hameau de la Brosse (Janvry)

- 650 m de réseaux et 2 postes de relevage pour 510 000 € HT
- Station d'épuration par filtres plantés de roseaux de 140 équivalents habitants pour 200 000 € HT

Hameaux Charmoise, Roncière et Soulaudière (Courson-Monteloup et Fontenay les Briis)

- 4 400 m de réseaux et 6 postes de relevage pour 3 000 000 € HT
- Station d'épuration par filtres plantés de roseaux de 600 équivalents habitants pour 327 000 € HT

Hameau d'Arpenty (Fontenay les Briis et Bruyères le Château)

- 1 300 m de réseaux pour 650.000 € HT
- Station d'épuration par filtres plantés de roseaux de 190 équivalents habitants pour 202 000 € HT

Reconstruction de la station d'épuration de Fontenay Les Briis

- 3 600 équivalents habitants : 2 500 000 € HT sur 18 mois de travaux



Retrouvez toutes nos vidéos assainissement sur notre chaîne YouTube

Ma commune sans pesticide !

Depuis le 1^{er} janvier dernier, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. Votée dans le cadre de la loi de transition énergétique, cette mesure constitue, avec la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, une avancée majeure pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations.



Nous consommons encore une quantité trop importante de ces produits, tant pour l'entretien des espaces verts, de la voirie ou des jardins particuliers de plus de 17 millions de français. Nombre d'entre vous se mobilisent déjà depuis plusieurs années pour réduire l'usage des pesticides sur notre territoire notamment grâce à l'opération Phyt'eaux Cités. Cette dernière a permis une réduction par trois de la pollution de l'Orge par ces produits. La mobilisation existe. Elle est aujourd'hui obligatoire !



Que dit la loi ?

Réduire puis abandonner l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces publics est une exigence pour diminuer la pollution de notre environnement et les risques pour notre santé. Conscient de ces enjeux, le parlement a voté en février 2014 la loi Labbé, modifiée **par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** adoptée le 22 juillet 2015 par l'Assemblée nationale.

Le texte apporte les modifications suivantes :

- **Pour les personnes publiques** : l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces verts, forêts et promenades ouvertes au public fixée au **1^{er} janvier 2017**. Il sera également interdit d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voiries, à l'exception des zones étroites ou difficiles d'accès pour des raisons de sécurité (bretelles, échangeurs, terre-pleins centraux...)
- **Pour les particuliers** : l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires est fixée au **1^{er} janvier 2019**. La vente en libre-service de ces produits est interdite depuis le 1^{er} janvier 2017.
- Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés.



Les aides de l'Agence de l'eau

Pour accompagner les changements de pratiques phytosanitaires en zones non agricoles, l'Agence de l'eau propose des aides financières aux gestionnaires d'espaces verts, de voiries et d'espaces extérieurs en général. Ces aides, dans le cadre du plan Ecophyto, concernent les plans de gestion des espaces, l'acquisition de matériels alternatifs, les études et dispositifs d'expérimentation ou encore les actions d'animation, de sensibilisation et de formation.



Retrouvez les reportages Phyt'eaux cités sur notre chaîne Youtube, rubrique environnement et partenariat

Plus de conseils sur ecophyto-pro.fr





Agir ensemble pour le Coteau des Vignes

En projet depuis 30 ans, les travaux sur le site du Coteau des Vignes ont démarré en juin 2016. Ils ont suscité de nombreuses interrogations, voire inquiétudes, de la part des riverains réunis au sein de différentes associations comme 'Les Amis du Coteau des Vignes'. *Au fil de l'Orge* revient aujourd'hui sur cet ambitieux chantier.

La renaturation globale à laquelle se consacre le Syndicat de l'Orge s'inscrit dans un programme de restauration du fonctionnement naturel de la rivière et des milieux associés. Les travaux, qui ont débuté en 2016, avancent et, en dépit des conditions atmosphériques hivernales compliquées, laissent déjà entrevoir le futur tracé d'aménagement des berges.

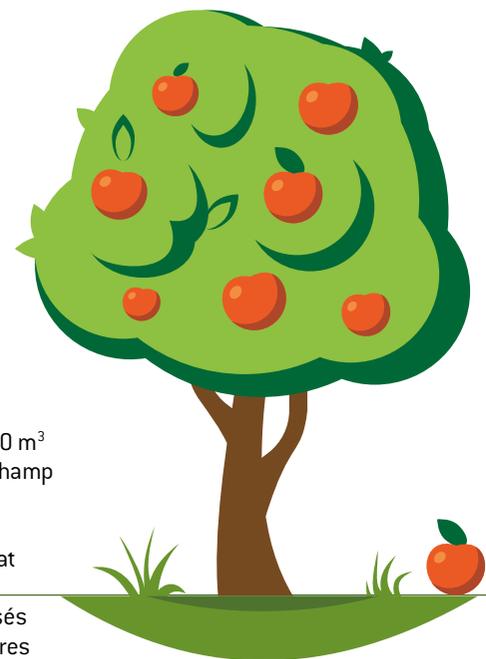
Un projet aux atouts indéniables

Les changements attendus sont les suivants : amélioration de la qualité de l'eau, désimperméabilisation des sols, effacement des clapets pour rétablir la continuité sédimentaire et piscicole et enfin restauration de la rivière qui, souvent rectiligne et encaissée, ne présente pas de fonctions d'autoépuration. En effet, la suppression du clapet augmentera le courant et créera une rivière plus vivante facilitant son

autoépuration et oxygénation. Près de 12 000 m³ de déblais seront ainsi évacués, offrant un champ d'expansion de crue supplémentaire.

À l'écoute des riverains et usagers, le Syndicat mène une approche responsable et garde à l'esprit que ces travaux sont en priorité réalisés pour eux. Différents aménagements sont d'ores et déjà prévus : 2 vergers pâturés accessibles au public où la cueillette de fruits sera ouverte à tous, des haies fruitières (groseilles, cassis, framboises, etc.), l'implantation de 4 jardinières accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'alternance des zones d'approche avec ponton et d'éloignement de la rivière pour protéger la faune.

En dépit d'une impression de dessaisissement de la rivière par certains par l'emplacement de la nouvelle promenade, cette phase de travaux apportera un bénéfice important sur le plan de la gestion des crues, de l'espace de respiration, du bon état écologique de la rivière et du cadre de vie. À terme, tous les Athégiens pourront profiter pleinement de cet espace naturel.



Réunions publiques, réunions de chantiers... de nombreuses concertations ont été engagées par le Syndicat de l'Orge avec l'ensemble des parties prenantes de ce projet pour parvenir à un consensus.



Association loi 1901 créée en 2012, 'Les Amis du Coteau des Vignes' agit pour la sauvegarde de cet espace. Initiée par des habitants de la résidence Mozart à Athis-Mons, cette association indépendante est ouverte à toutes les personnes désireuses de préserver un cadre de vie agréable et protégé dans une zone de plus en plus urbanisée.



Pour en savoir plus : lesamisducoteaudevignes.blogspot.fr
Consultez le plan du projet sur : syndicatdelorge.fr
Téléchargez le magazine *Au fil de l'Orge* n°101 (rubrique Kiosque) qui consacre son dossier aux travaux du Coteau des Vignes



Stéphane Bonnamy



Serge Curatolo



Eric Pelletier

Chaque jour, ils prennent soin de la vallée

Intégré à la direction Milieux naturels du Syndicat de l'Orge, le service de la gestion écologique et de l'accueil du public rassemble une trentaine de personnes. Elles ont toutes pour mission d'entretenir au quotidien la vallée en prenant en compte de la meilleure façon la préservation des équilibres écologiques.

« Le service de la gestion écologique et de l'accueil du public fonctionne en régie », explique Stéphane Bonnamy, le responsable de l'entité. « Avec les deux contremaîtres, Serge Curatolo et Eric Pelletier, j'ai la charge de diriger et d'organiser le travail de tous les agents qui assurent l'entretien de la vallée ».

Le service s'appuie sur 5 unités spécialisées qui réunissent 25 personnes aux compétences complémentaires.

« Il y a tout d'abord les **patrouilleurs** dont la mission consiste à surveiller la vallée, à la nettoyer et à maintenir en état les installations ». Ces derniers sont également en contact avec les usagers de la vallée pour les informer sur les règles à respecter et les sensibiliser à la protection de la vallée.

« Ce sont les yeux et les oreilles du Syndicat ! Ils nous font remonter énormément d'informations très utiles ». La 2^e unité est celle de l'**équipe vannes**.

« Leur rôle est de surveiller et d'entretenir les ouvrages hydrauliques (vannes d'entrée et sortie des bassins...) sur l'ensemble du territoire et d'assurer les interventions nécessaires. » Ce métier demande des compétences techniques multiples et le sens de l'anticipation afin d'éviter tout dysfonctionnement des systèmes de régulation du niveau d'eau de la rivière. « Puis il y a l'**équipe milieux naturels**. Leurs actions sont directement liées à la faune et la flore de la vallée. Comme elles sont plus spécifiques, elles demandent une connaissance environnementale plus forte afin d'agir en toute autonomie au quotidien. La 4^e unité est celle des **élagueurs** qui sont en charge de toutes les interventions sur les boisements comme par exemple celles qui concernent les arbres dangereux. Aptitudes physiques et expertise sont nécessaires à l'exercice de cette mission. Enfin la dernière unité est celle de la création et de l'**entretien des pistes** (tonte, fauche, entretien des chemins, des entrées de sites et des haies...) qui nécessite une maîtrise des outils mécaniques et une connaissance fine du territoire. Nous avons également sous notre responsabilité une personne en charge des berges privées. » ⁽¹⁾

300 ha de bois et prairies
et surfaces cultivées

34,5 km de bord de piste
tondus 3 à 4 fois par an

Une force : la réactivité !

Chaque jour, Stéphane Bonnamy, Serge Curatolo et Eric Pelletier organisent les interventions de toutes les équipes.

La réactivité est assurément le point fort de ce service. « Le fonctionnement en régie nous permet d'être dans une immédiateté, une dynamique. Avoir intégré au sein du Syndicat l'ensemble de ces compétences est un véritable avantage. Si nous devions faire appel à des prestataires extérieurs, le temps de réaction serait bien supérieur... ainsi que le coût ! »

Si Stéphane reconnaît avoir de la latitude dans le travail qui est mené au sein de son service, il souligne toutefois qu'il existe un **cadre dans lequel toutes les actions doivent s'inscrire**. « Nous avons un schéma directeur. Il s'agit du plan de gestion de la vallée, auquel nous nous tenons. Nos actions sont définies annuellement. Certaines sont prioritaires. D'autres peuvent être décalées voire adaptées au calendrier et/ou aux milieux. »



[1] voir magazine Au fil de l'Orge n°103.

Trois grands objectifs rythment en effet le plan de gestion de la vallée de l'Orge : la protection et l'amélioration du patrimoine naturel (trames vertes et bleues, biodiversité, paysage), la pédagogie et les aspects socioculturels (accueil du public, éducation à l'environnement) et la connaissance du patrimoine naturel et des usages (inventaires des milieux naturels, enquêtes de satisfaction).

Le travail du service de la gestion écologique et de l'accueil du public contribue à l'atteinte de ces grands objectifs.

Rester proche des équipes

La dimension management occupe aussi une grande importance au sein du service. « Serge, Eric et moi-même devons souvent être très réactifs au quotidien. Heureusement, nous avons la chance d'être très complémentaires ! Il n'y a jamais de pause dans notre activité. Le travail est permanent. Nous avons également des cycles biologiques à respecter. Cela nous demande une organisation particulière. »

Une expertise très utile au quotidien

« Au fil des années, Serge Curatolo et Eric Pelletier ont acquis une grande expérience de terrain. Elle leur permet de faire face à quasiment toutes les situations. Ils peuvent relativiser, rassurer et surtout anticiper. Ils représentent aussi une très grande source d'information pour les plus jeunes. Informations qu'ils partagent avec plaisir avec ceux qui le souhaitent et toujours en toute modestie. Ils aiment répéter cette phrase : " il faut que les choses se fassent et que le Syndicat avance" ! »

Stéphan insiste également sur **un autre aspect de sa mission : l'anticipation, notamment en matière de risques professionnels.** « Le travail qui est assuré par les équipes du service est plutôt usant physiquement. Il est important d'être attentif et d'entretenir un dialogue régulier avec toutes les personnes qui sont sous ma responsabilité afin d'identifier les éventuels risques professionnels et, dans la mesure du possible, les prévenir. »

Et lorsqu'on demande à Stéphan de résumer la mission de son service, la réponse ne se fait pas attendre ! « Bien sûr, nous sommes dans de petites actions au quotidien mais si on prend un peu de hauteur, nous sommes là pour protéger le milieu naturel en aménageant le cadre de vie, en préservant les écosystèmes, en conciliant l'accueil du public et les équilibres écologiques... Ce sont des missions d'importance que chacun d'entre nous mène avec conviction et professionnalisme. »

323 bancs,
65 tables de pique nique,
104 poubelles et
84 passerelles gérés par les équipes

40 tonnes de détritiques collectés par an

41,5 km de piste de promenade en grave entretenues

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement en intégrant le fait qu'aucune stratégie de prévention et de protection ne permet de supprimer le risque.



Crue de juin 2016

Crue de juin 2016



Les 7 axes d'actions des PAPI

L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

La surveillance, la prévision des crues et inondations

L'alerte et la gestion de crise

La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Le ralentissement des écoulements

La gestion des ouvrages de protection hydraulique



Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle d'un bassin de risque, ce qui offre la possibilité de mener des actions cohérentes sur l'ensemble d'un territoire et de bénéficier de subventions de l'État et d'autres partenaires. Cette gestion globale permet la mise en place d'actions pertinentes et plus cohérentes.

Le PAPI Orge-Yvette en cours d'élaboration

Première étape dans la démarche, le PAPI d'intention permet de construire, après diagnostic, les stratégies et actions à mener pour lutter contre les inondations, réduire les risques, anticiper les dommages et améliorer la prévention. Au terme de cette première étape, menée par la Commission locale de l'eau, un dossier de candidature sera constitué et adressé aux services de l'État pour une labellisation prévue en janvier 2018. Après analyse de la pertinence du projet et des stratégies, la labellisation permettra de passer à l'étape suivante et de mettre en œuvre sur notre territoire le programme de travaux, ou PAPI complet, grâce aux financements obtenus.

Quel financement ?

Les PAPI peuvent être financés en partie par l'État, en mobilisant le Fonds de prévention des risques naturels majeurs. Ce fonds Barnier est alimenté par un prélèvement de 12 % sur la prime « catastrophes naturelles » des contrats d'assurance habitation et automobile. Il est également financé par les conseils départementaux, les conseils régionaux et les agences de l'eau.